

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021-2027

Mise en contexte

Conformément à la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE), la MRC du Granit a adopté, le 20 janvier 2021, un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui permet de détailler le portrait de la gestion des matières résiduelles de la région, de déterminer les objectifs, et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel ; secteur industriel, commercial, institutionnel [ICI], ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition [CRD]). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

Contenu

Le projet de PGMR respecte les éléments prévus par la LQE et est cohérent avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024.

On y retrouve les points suivants :

- Une description du territoire d'application;
- Un recensement des organismes et entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire : résidentiel, ICI, CRD;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux;
- Un énoncé des objectifs et un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés;
- Un budget estimant les coûts de réalisation des actions et un calendrier de réalisations.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Granit est en constante évolution. Notons une amélioration des déchets enfouis avec 535 kg par habitant comparativement à 635 kg dans le PGMR précédent, il reste beaucoup de chemin à faire et nous devons poursuivre nos efforts.

La MRC est loin du compte pour ce qui est du taux de récupération résidentiel qui est à seulement 66%, là aussi il faut continuer les efforts pour atteindre l'objectif provincial qui est à 75 %.

En matière de matières organiques, la MRC est en deçà de l'objectif avec un résultat de 56.5 % qui se verra augmenter avec l'obligation d'implanter une gestion de ces matières sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs autres programmes de récupération permettent de gérer une grande variété de résidus :

Collecte des plastiques agricoles, Ressourcerie Le Chiffonnier, les écocentres de Lac-Mégantic et de Lambton, cloches de récupération des vêtements, vidange des boues de fosses septiques, etc.

La majorité des infrastructures de gestion des déchets sont situées à distance du territoire, les matières résiduelles destinées à l'élimination sont donc enfouies à l'extérieur du territoire. Cela augmente les coûts de transport et les gaz à effets de serre reliés au transport c'est pourquoi une gestion optimisée des routes de collecte permet d'atténuer ces deux derniers points.

La MRC du Granit poursuit ses efforts afin de réduire la quantité de déchets enfouis et de récupérer le maximum de matières provenant de tous les secteurs d'activités

Plan d'action

Les orientations et objectifs de la MRC ont été développés en prenant en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Ils se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et enjeux locaux identifiés, tout en tenant compte du contexte, des limites et des capacités régionales d'agir. Ces objectifs concernent, notamment, la promotion de la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E, l'amélioration du tri des matières résiduelles et de la qualité des matières recyclables récupérées, la poursuite de la valorisation des matières organiques, des boues municipales et des boues de fosses septiques ainsi que la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition.

Dans le cadre de son PGMR, la MRC présente cinquante-deux (52) actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2021 à 2027).

Les actions ont été réparties dans cinq (5) grandes orientations, soit :

- Amélioration de la participation des différents générateurs (13 actions);
- Réduction à la source (6 actions);
- Gestion des matières organiques (7 actions);
- Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire (14 actions) ;
- Acquisition de connaissances, suivi et concertation (12 actions).

Parmi les actions les plus importantes, notons la création et la distribution d'une roulette d'information sur le tri des matières résiduelles. Cette action est réalisée de concert avec les élèves de la région qui participeront à un concours de dessins ainsi qu'à un quiz sur les matières résiduelles; la réglementation pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique; une discussion avec les gestionnaires de lieux touristiques sur la collaboration des visiteurs à la GMR; renforcer les pratiques de ces derniers afin d'intégrer la préoccupation de la GMR dans le milieu; la création d'un guide pour tenir des événements écoresponsables ainsi que la mise à jour de divers guides sur la GMR; l'instauration de programme de récupération pour les tubulures acéricoles; l'accompagnement des ICI dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR; l'élaboration d'un plan de communication annuel qui touche à tous les secteurs de la GMR.